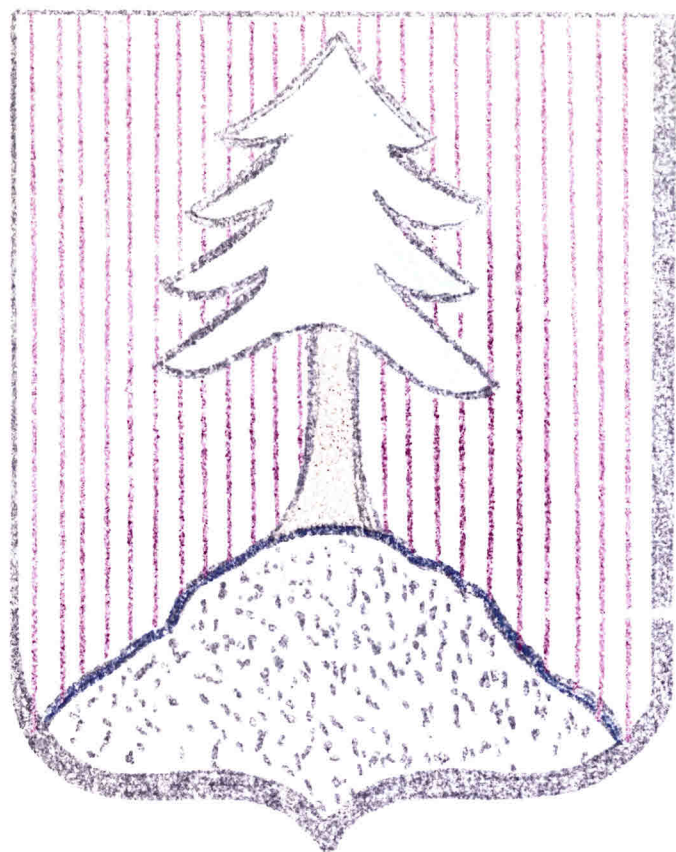


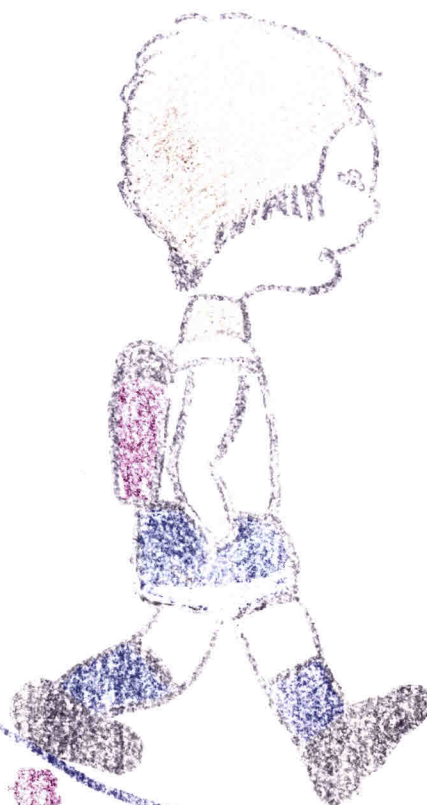
LEPUÏX



LE P'tit

MONTIEUX

Journal des Ecoles



Babillage en classe enfantine

* Gérald : « tu connais gros Babar ? c'est celui qui pique tous les sous de mon papa et Giscard, c'est le copain de Babar ! »

* Samuel lève la robe de Céline
Céline : « arrête Samuel tu vas attraper mes microbes ! »

* Gérald : « quand les correspondants sont venus, il y avait une petite fille qui avait les yeux comme un esquimau : c'était sûrement une gauloise »

Nicolas : « moi, elle me plaisait !! »

* Charlyne : « moi je veux me marier avec Sylvain Petitjean parce que son papa est chasseur et qu'il pêche des truites à la chasse »

* Charlyne : « quand mon papa passe avec sa voiture sous un porche moi je baisse la tête pour que la voiture ne froisse pas ! »

La poupée malade.

Je sais enfin pourquoi
Ma poupée est malade

chaque nuit en coquette,
elle fait sa toilette.

Et court au bal masqué
Où les pierrots poudrés

Et les polichinelles
Ils dansent qu'avec elle

c'est un chat du quartier
Qui me l'a raconté !

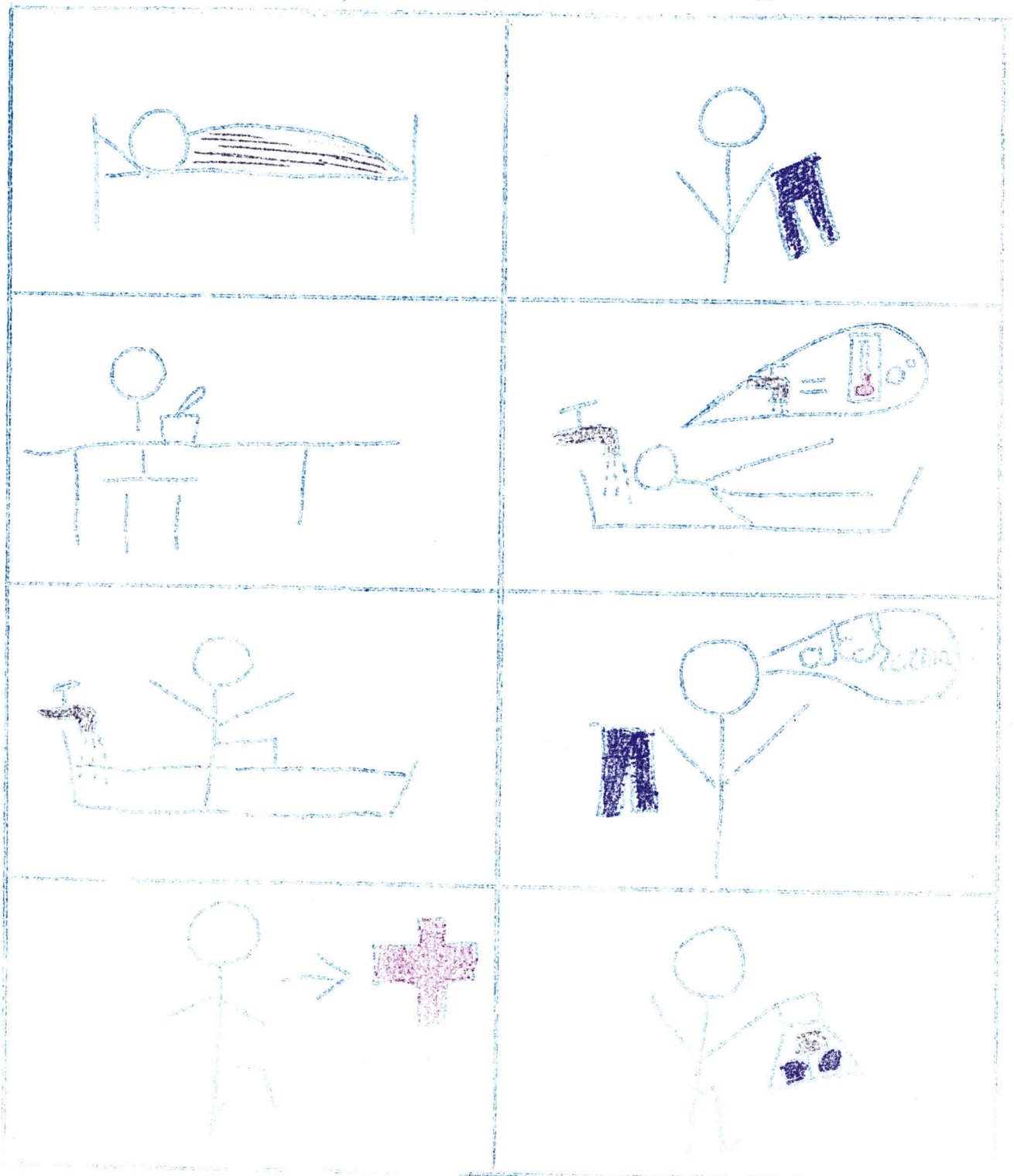
Et moi, qui la soignais
Tu the de serpolet !

« C'est bien ! Mademoiselle !
Avec une ficelle.

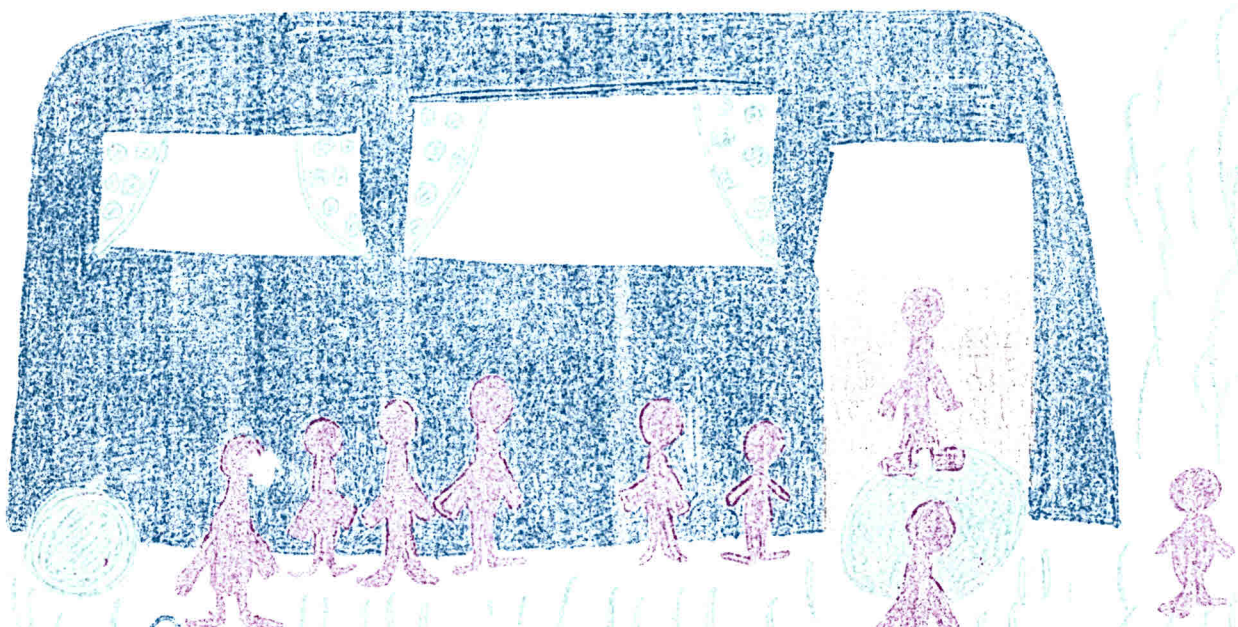
Je vous lierai, la nuit
Du pied de votre lit.

Yvonne Carême

le bain glacé
ideogramme réalisé
par Sylvain Bellanger-



les correspondants des petits
de la maternelle leur ont rendu
visite ~~~~~

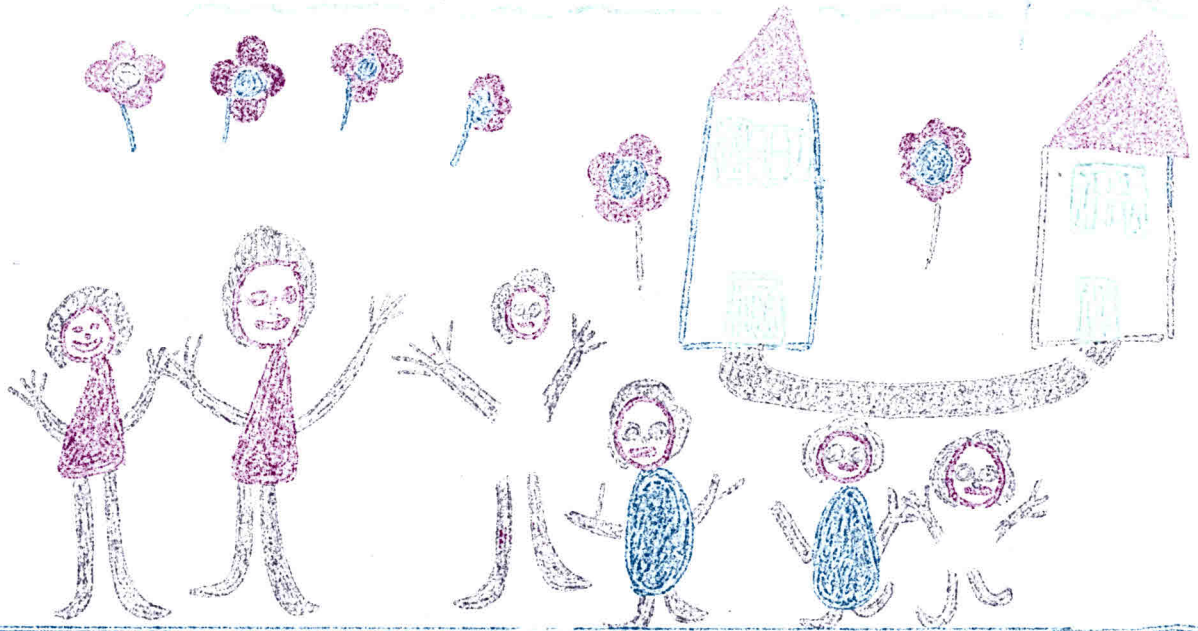


les correspondants arrivent



ils nous donnent des poisons
que ils nous ont faits en l'école

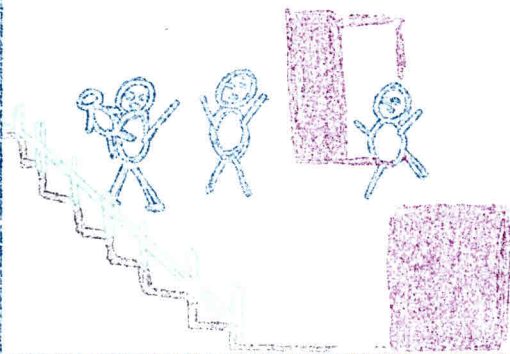
on le commémore à travers le pays



La maîtresse montre
à sa petite mylène aux
correspondants

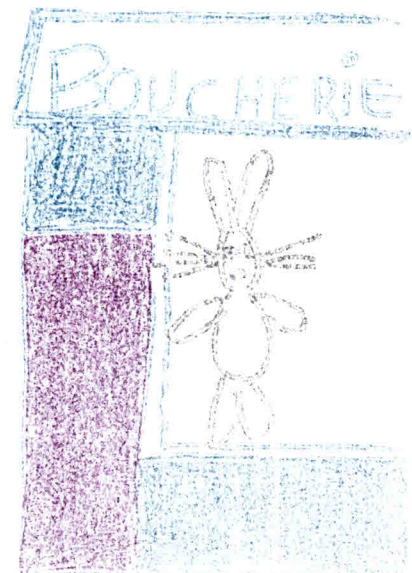
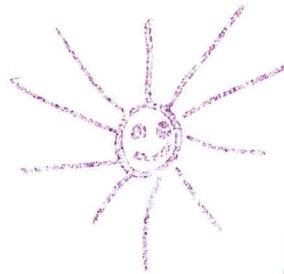
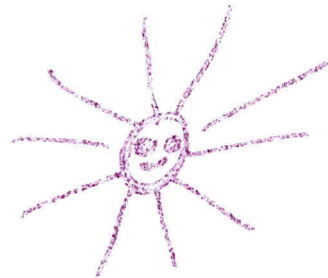
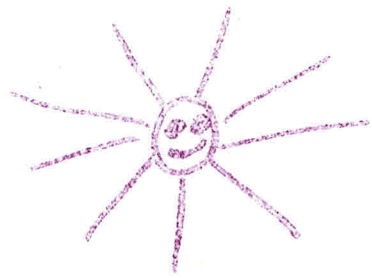


on goûte



les correspondants^m rapportent aux résidences
maur - gérald - magali - alain - claire

Histoire du lapin malin
bande dessinée réalisée par
maud perros

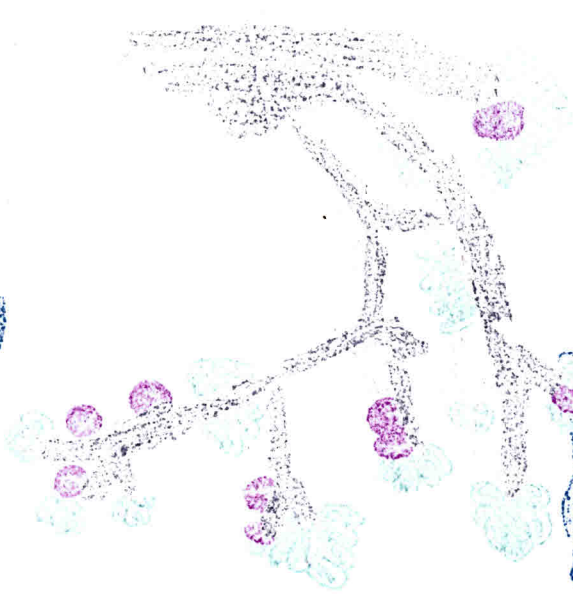
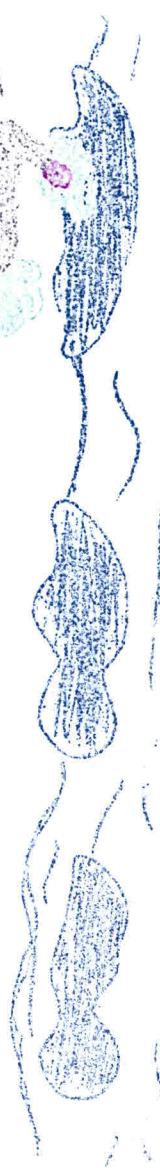
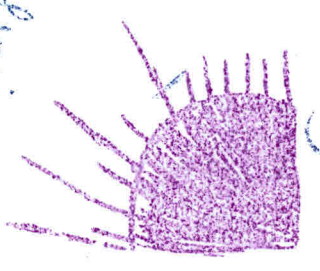


Cacambo et les douze petits cochons

Cacambo est un jeune sanglier, que le fermier a trouvé dans la forêt. Cacambo n'est pas seul, Goinette la fermière, élève avec lui douze petits cochons.
Toute l'histoire arriva, je crois, par la faute d'un papillon bleu. Il volait au nez de Cacambo.
Beli-ci, énervé, se mit à courir après le papillon par les chemins, par les allées avec les douze petits cochons roses derrière lui. Goinette, une petite baquette à la main, les suivait, accompagnée par maman iruisie. Maintenant, ils courent comme des foies. Goinette abandonne car elle perd ses sabots. Les voilà qui entrent dans le verger. Du linge sèche sur un fil tendu très bas entre deux poigniers. La petite troupe force droit dessus.
« Oh ! le linge ! » dit Goinette.
Trop tard, plus de linge suspendu. Cacambo a une chemise autour du cor; l'illon, l'un des cochons a fourré ses patès dans un pantalon...
Goinette a assisté au spectacle. Elle rit, elle rit à en perdre la respiration. Les petits cochons emmaillotés, caracolent dans ses vêtements.
Le linge galope encore un bon moment, dans le verger, sur le dos de la petite troupe.

Texte de Béline Lonelli
Jean-Christophe Roth
Damien Ferrero
Olivier Perchey. } CE₂

115



Dessin de Sabine Lhuier
CE -



La Première Hipres-midi de Ski de la Classe CM1-CM2

Lundi 7 janvier 1980 pour la première fois, à l'école de Gepuise, les élèves des cours moyens participent aux semi-journées de neige. La plupart de mes camarades ont donc chaussé leurs skis avec l'aide de la monitrice qui est ma maman. Le jour-là, tout le monde est à 8 heures, les skis ont encore rangés dans le coulon et en attendant le car en provenance de Rougemont le Château, Philippe procède aux derniers réglages, tandis que ma maman est allée à la rencontre du car pour diriger le chauffeur vers notre école.

À 13 h 45 le car nous emmène donc en direction du Ballon sur la plate du plain de la Gintiane qui est située sur le versant occidental du Ballon. Les branches des sapins étaient lourdis par le poids de la neige.

Les arbres décapités portaient un épais manteau blanc. Le car bien équipé, monta facilement malgré la route enneigée; car depuis deux années environ, la route n'est plus salée sauf dans les "têtes d'épave" afin d'éviter la pollution de la rivière.

Pendant que ma maman s'occupe d'un groupe, Philippe règle les quelques dernières paires de skis.

Juste avant que moi mes camarades ont chaussé les skis conseillés par les moniteurs.

Moi même qui ai l'habitude de faire du ski j'ai eu quelques amis. Le maître a aidé quelques élèves qui avaient des difficultés et pris de nombreuses photos. Puis chacun marcha lentement peu rassuré, à la "queue leu leu". David et moi, un peu plus sûrs nous étions chefs d'équipe. M. Guillaume nous avons pris le remonte-pente sous le regard attentif et parfois étonné de certains. Après avoir marché nous nous sommes dirigés vers la pente. Les deux moniteurs nous conseillèrent de monter en "escalier" ou en "canard". Puis après quelques glissades, les élèves ont manqué de descendre en chasse-neige afin de ne pas glisser trop vite. Hier entre temps Alain s'est blessé à la main; puis Serge à la cheville. Le maître dévoué les conduisit au chalet de la gendarmerie où là ils ont reçu quelques soins. Et la fin de la séance tous les skis furent rangés soigneusement dans le coffre avec ceux de l'école de Rougemont, le car nous ramenait au village. Tout le monde était satisfait de ce premier essai. Quelle bonne après-midi nous avons passée.

Texte de Cathy Bellanger

avec la participation de Fabienne Colin et Gilles Demeusy

Nota: Les élèves de la classe CM1 CM2 prirent pour la première fois en janvier et février 1980 bénéficier des demi-journées de neige au Ballon d'Alsace. Ces demi-journées sont organisées dans le cadre du tiers temps pédagogique par l'association de sports qui délègue deux moniteurs Madame Bellanger et M. Philippe Gaine.

- La répartition des frais fut la suivante:

- 1) La commission général offert à l'école 23 paires de skis.
- 2) La commission de sports acheta 17 paires de chaussures et prit à sa charge la moitié des frais de transport en car.

CM2

Les trois oeufs de Totolito

C'est l'histoire d'un petit noir qui s'appelle Totolito. Sa maman lui demande d'aller acheter trois oeufs pour faire un gâteau. Totolito se met en route. Arrivé au marché, il admire une marchande de poteries, puis, il se dirige vers la marchande de légumes et il lui demande où il pourrait acheter des oeufs. Ensuite, il s'arrête pour écouter des chanteurs qui lui font oublier un moment le gâteau. Il aperçoit enfin, la marchande d'oeufs.

« Je voudrais trois oeufs, s'il vous plait »

— Des oeufs d'oiseau - mouche, de poule ou d'autruche ? »

Totolito ne sait pas quoi prendre, mais il se dit :

« Si je prends des petits oeufs, j'aurai un petit gâteau ; si j'en prends des moyens, j'aurai un moyen gâteau ; si j'en prends des gros, j'aurai un gros gâteau... »

Trois gros oeufs, s'il vous plait, madame »

Mais hélas, comment les porter ? Il réfléchit puis il en met un sous son chapeau, un autre dans ses maines et le troisième, il le pousse déliatement du bout de son piéd.

Il reprend le chemin du retour.

Dans la forêt, voilà que Totolito pousse trop fort et l'œuf se casse sur un caillou. Une petite source jaune coule entre ses pieds, sur le sentier. Il rencontre ensuite un singe qui lui demande si c'est bien un œuf, s'il est lourd et s'il peut le porter. Totolito accepte mais le vilain singe se sauve en lui volant son deuxième œuf. Un peu plus loin, le petit noir rencontre une autruche qui semble bien malheureuse.

« N'as-tu pas vu mon œuf ? demande-t-elle à Totolito »

— Non.

— Qu'as-tu sous ton chapeau ?

Instant qu'elle aperçoit l'œuf, l'autruche s'écrie : « B'est à moi, c'est à moi, c'est le mien, je le reconnais ! Rends-moi mon œuf ! »

Totolito est très ennuyé, mais comme c'est un brave garçon, il lui donne son dernier œuf. En récompense, elle lui dit de prendre trois belles plumes de la queue.

Totolito arrive à son village tout joyeux et il raconte son aventure à sa maman.



Carte de Barla Gonçalves
Blaude Demouge
Jean-Christophe Roth
Rutha Stalder
CE



Dessin de Raphaël
Maonada CE.

UN CONTRAT DE MARIAGE A LEPUIX 1677

Au Nom de Dieu
Notre Seigneur Amen

Sachant tous que pour parvenir au Futur mariage qui se fera et accomplira s'il plait à Dieu entre; François Romain d'une part, Fils légitime et naturel de défunt Jean Romain / à son vivant du Puix et de Christine Chassignet ses père et mère, celle-ci étant absente, Claude Didier du dit lieu, oncle maternel du Futur marié ici présent est autorisé à la représenter pour la passation du dit contrat et Françoise Wimmer d'autre part Fille de défunt Antoine Wimmer à son vivant Charbonnier au Puix et de Marguerite Piler sa mère aussi absente; icelle Françoise dûment assistée et autorisée de Jean Wimmer son frère déclarant agir pour sa mère.

— Lesquelles parties savoir:
Le dit François Romain et Françoise Wimmer ont promis de se prendre et épouser l'un l'autre en face de notre mère la Sainte Eglise et faire solenniser leurs noces le plus tôt que bonnement et commodément ils pourront le faire.

— Le dit François Wimmer en considération de ce qu'il est chargé d'un enfant procréé de son premier mariage et pour autre bonne cause et raison a en ce moment promis et promet de bailler et faire valoir à la dite Françoise sa future épouse pour sa dot et joyaux nuptiaux la somme de 37 livres 10 sols batoloises qui lui demeureront pour elle et les siens laquelle somme se prendra sur le plus clair et apparent de ses biens après sa mort et décès et avant que le partage ait lieu entre ses enfants ou héritiers.

— De plus a été traité et accordé que venant la future mariée à décéder sans enfants procréés de leur mariage, un chacun d'eux ou leurs héritiers

repr prendront ce qu'ils auront apporté en commun, mais
toutefois la somme ci-devant nommée préférable-
ment payée et acquittée.
Quant aux acquisitions qu'ils feront pendant et
durant leur futur mariage elles partageront
suivant et conformément aux Us et Coutumes
du pays savoir : l'homme prendra les deux
tiers et la femme l'autre tiers.
Ces pactes et conditions les dites parties ont
promis les effectuer inviolablement sous l'obligation
de leurs biens.

Fait et passé au lieu de Giromegnay le 25^{ème}
jour de juillet 1677 en présence d'honorable
Claude Carlinet co-juge en la Justice des Mines
du dit lieu et Jacques Poirot du lieu témoins
requis.

Marque de
Claude Carlinet
M

Claude Didier
Jacques Poirot

Marque de
François Romain
X
Jacques Dupin
Greffier des Mines

Nota : La Famille Romain attirée par l'exploitation
minière alors en pleine prospérité est venue se
fixer à Lepuix dès le début du XVII^e siècle.
Un dénommé Thiebaut Romain résidait au Puix en 1623.
Jean Romain le père du jeune marié est cité
pour la première fois en 1638.

- La Famille Wimmer est venue s'installer à
Lepuix vers 1662 à la suite de l'ordonnance
du roi Louis XIV relative au repeuplement de
la province d'Alsace après la funeste guerre de
30 ans. En effet nombreux furent les étrangers
et principalement des agriculteurs Suisses et
Franco-Comtois qui moyennant quelques arpents
de terre concédés à titre gratuit et une
exonération d'impôts pendant un certain nombre
d'années s'expatrièrent pour venir se fixer
dans nos montagnes. Antoine Wimmer père de
la jeune mariée était du nombre. Originaire de
Sulz, région de Bâle Liechtal, il fut le premier
habitant de ce qui allait devenir par la suite le
hameau de la Cals, au lieu dit "La goutte du Breuil".
Il exerça jusqu'à sa mort la profession de Charbon-
nier des mines et tonderies du Puix parallèlement à
celle d'agriculteur.

Le Portugal

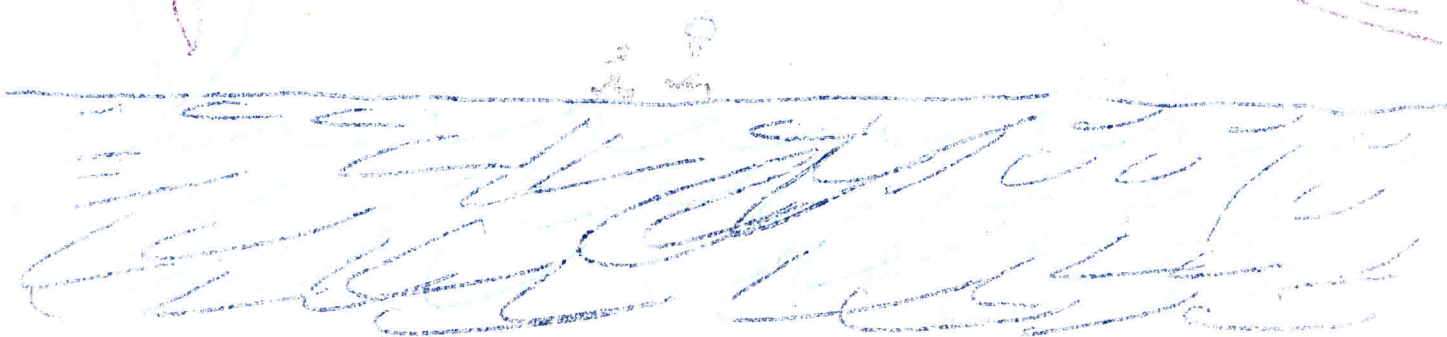
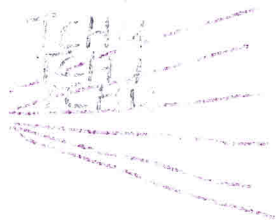
Il y fait bon vivre,
Et il fait très beau.
Il y a parfois du givre,
Rien sûr il y a des météores.

Près de la mer →
Quand la tempête y vient →
Il faut se sauver à cause des courants d'air.
Quand tout est calme on est bien.

Les voitures les fiats →
Sont les plus vendues.
Les toits qui s'appellent les états →
Sont les plus répandus.

Les villages sont très anciens.
Il y a des montagnes,
Et elles sont très bien.
Elles sont survolées par beaucoup d'objets en

David Gonçalves



Contribution à l'Histoire Religieuse de LEPUIX-GY

II La Paroisse de Chaux-Lepuix de 1525 à 1603 (suite)

Le 20 Décembre 1599 "l'Arrangement" entre le Cure de Chaux-Lepuix et ses paroissiens, c'est à dire la reconnaissance des droits Curiaux du prêtre dans l'étendue de sa paroisse est ratifiée par l'OFFICIA de la Cour Archevêpiscopale de Besangon.
(voir Journal de Classe 1978-79)

- Ce document que nous avons transcrit l'année dernière confirmait le rattachement de Lepuix à la paroisse mère de Chaux, les différents decrets d'annexion de la Chapelle du Puix à l'église de Girromagny étaient donc déclarés nuls et non avenus.

La population minière de Lepuix
est placée sous la houlette du
Cure de Girromagny.

Un curieux document daté du 19-7-1539 et émanant de la Chambre de H^e Alsace établie à Ensisheim, confirme ce que nous venons d'avancer.

- - - ce les OFFICIERS des Mines de Girromagny ont cru devoir informer la Chambre d'Ensisheim peu après la consecration de la Chapelle Held de Heidenbourg dans l'église de Girromagny de la requête du suffragant de Besangon. Celui-ci demandait l'incorporation de la Chapelle de Lepuix à la future paroisse de Girromagny. La chambre a donc envoyé l'un de ses membres se nommant Kechler auprès du suffragant qui se trouvait pour quelques jours au prieuré de

de Feldbach (Haut Alsace), En ce lieu ils ont fait le point de la situation :

- On ne peut espérer obtenir définitivement l'Erection de la chapelle curiale de Giromagny en église paroissiale, (revenus trop modiques, population mouvante etc...).

- D'autre part l'annexion des revenus de la Chapelle du Puix à la future paroisse de Giromagny dépend du consentement du patron ou collateur Etienne La Grand-Eme chanoine de Besançon, Son consentement a été obtenu en 1592, mais il faut également celui du Curé de Chaux.

- Les dits Officiers des Mines sont donc chargés de négocier avec ce dernier et de lui proposer en échange de la renonciation des bénéfices de la Chapelle du Puix une rente annuelle provenant du droit de patronage et quelques provisions (seigle et avoine). Les autres revenus de la dite chapelle s'ils existent seront attribués au Chapelain de Giromagny qui devra assurer les services en langue allemande pour tous les Mineurs Rosemontois (Giromagny - Lepuix - Auxelles-Haut - Les Planches de Vescemont - Lamadeline).

- Le Curé de Chaux continuera donc à assurer la desserte de Lepuix pour la population paysanne du lieu. Cette transaction aura lieu à condition qu'elle soit ratifiée par "l'ordinaire" de Besançon etc... →

(A-D Colmar Série IE218 Biens d'Eglises). Traduction de Mlle Roux Directrice du service d'archives du T-de-Belfort

Notai Lors de l'inventaire des titres de la Cure de Giromagny du 28 avril 1764 on retrouva plusieurs parchemins datés de la fin du XVII^e siècle, prouvant que tous les mineurs, fondeurs, charbonniers étaient paroissiens de Giromagny et non du Puix, même s'ils habitaient cette commune.

(A-D Belfort Fond Beaudoin)

- Déjà en 1692 le Prévôt des Mines Jacques Dupin et François Marcian Gardien et Curé du "Couvent de Giromagny" attestait que ce... de temps immémorial tous les charbonniers qui sont employés aux mines et fonderies et qui résident dans les bois et forêts situés aux bords et finages des villages de Le Puix Vescemont et Rougegoutte ont toujours été paroissiens de Giromagny comme ils le sont encore actuellement (1692) et sont tenus de faire leurs "Pâques" à la paroisse etc... →

(A-D Colmar Série E 3161)

L'existence de la nouvelle paroisse de Giromagny

décrotée par l'Archiduc Ferdinand en 1569 fut perpétuellement remise en cause par l'Archevêque de Besançon les titulaires qui n'avaient aucun droit de "dîme" comme ceux de Chaux et Rougegoutte, et dont les revenus étaient plus que modiques s'y succédèrent à un rythme effréné jusqu'en 1663.

Les Officiers des Mines renouvelèrent encore en 1600 - 1612 - 1619 - 1624 leur demande d'annexion de la Chapelle de Lepuix mais sans succès.

II La Paroisse de Chaux-Lepuix au XVII^{ème} Siècle

Visite de l'Eglise du Puix par le Procureur Fiscal de l'Archevêché de Besançon

En 1603 l'Archevêque de Besançon ordonne la visite de toutes les paroisses de H^{te} Alsace de son ressort.

Il existe aux archives de Colmar une pièce relatant l'inspection de l'Eglise (ou chapelle) du Puix effectuée le 8 septembre 1603 par Messire Pierre Chevrotton, prêtre, prieur du prieuré de Serod, cure d'Ornans, procureur fiscal et général de l'Archevêché de Besançon.

- Nous en donnons ci-dessous la transcription en français faite par un scribe du Conseil Souverain d'Alsace au XVIII^{ème} siècle.

Le Puix

« Je le dit Pierre Chevrotton me suis aussi exprès transporté au village du Puix où sont les fonderies des mines d'argent pour y visiter l'église.

L'église paroissiale du village du Puix est sous l'invocation de Notre Dame, elle est seulement desservie par le cure de l'église paroissiale de Rougegoutte, assez incommodément attendu qu'il faut passer par Gironagny qui a une autre église paroissiale.

- Il y a dans la dite Eglise du Puix, un calice d'argent.

- Un ciboire assez beau.
- Les vases d'onctions sont bons.
- Un nouveau missel.
- Des ornements suffisants.
- Il convient de faire à neuf un tabernacle pour mettre sur l'autel.
- Il faut raccommoder (réparer) le reliquaire.
- Il convient repelindre le tableau et les images sur le grand autel.
- Il faut reblanchir l'église.
- Il convient avoir des lampes.
- Il faut un confessionnal.
- Il faut une chappe.

La dite Eglise est assez petite et a peu d'apparence, elle a de mauvais paroissiens.

IAD Colmar Série E 3305 pièce 152).

Ce rapport d'inspection appelle quelques explications complémentaires.

En effet comment se fait-il que l'Eglise Notre Dame d'ailleurs appelée à tort "paroissiale" soit désservie en 1603 par le Curé de Rougegoutte et non celui de Chaux ?

Les archives de l'Archevêché de Besançon et celles de la Régence d'Ensisheim nous en fournissent la réponse.

En ce début du XVII^e siècle, la plupart des Prêtres des paroisses de la région de Belfort avaient une vie très dissolue.

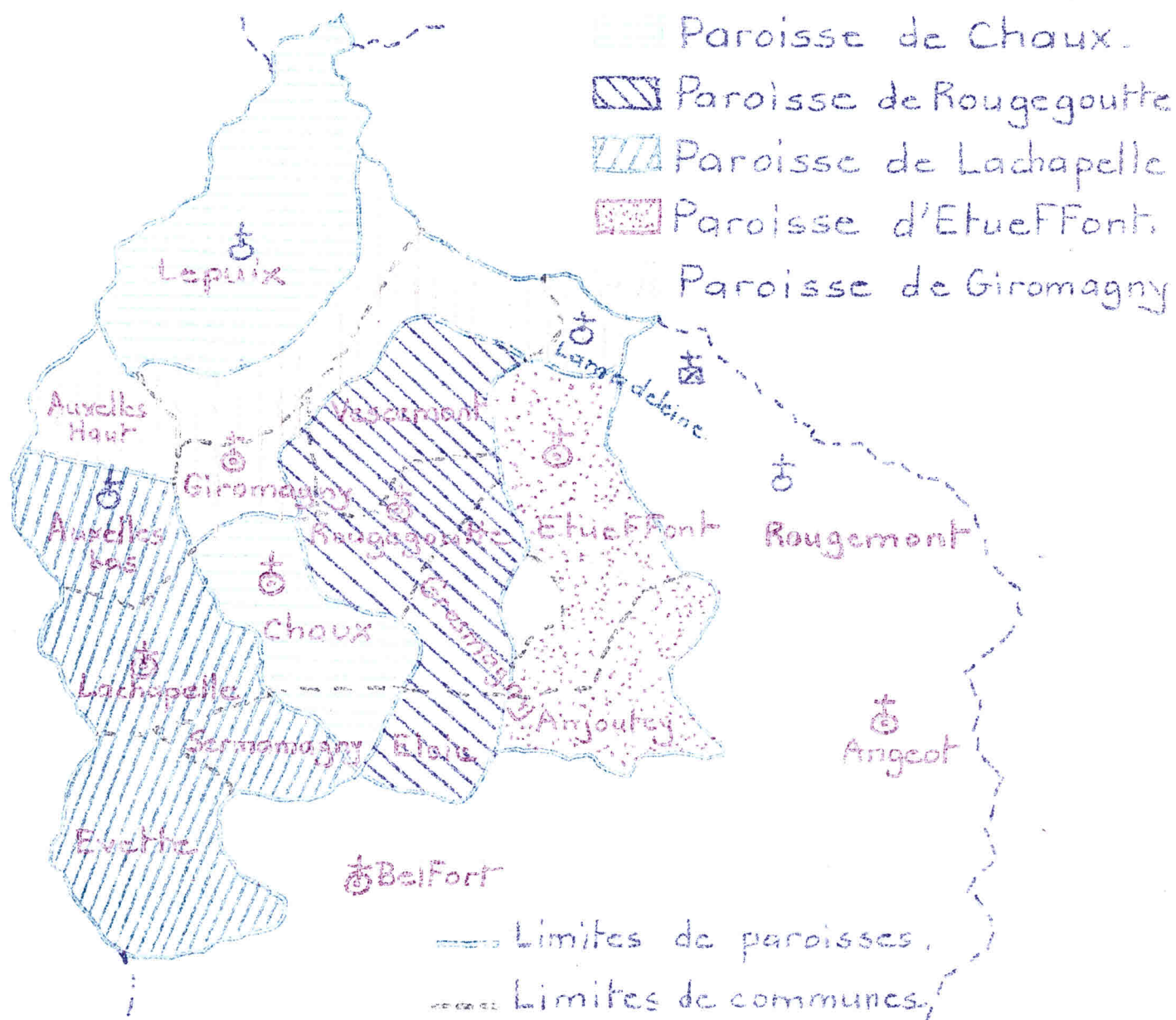
Christophe Moltemp Curé de Chaux - Lapuis depuis 1598 avait installé au presbytère de Chaux sa concubine et le Fils qu'il avait eu avec elle. Cette situation scandaleuse émut ses supérieurs, aussi fut-il suspendu temporairement de ses Fonctions ecclésiastiques en 1602 et la paroisse administrée provisoirement par Pierre Besançon, chanoine de Belfort. Celui-ci pour qui les voyages de Belfort à Chaux étaient déjà assez pénibles ne voulut pas se charger de la désserte du Puix. Elle fut donc confiée non pas au Curé de Girromagny qui comme nous l'avons déjà dit ne parlait que l'allemand, mais à celui de Rougegoutte.

IAD Colmar E 3305 et AD Belfort Fond Beaudoin)

Combien de temps dura cette situation ? nous ne le savons mais toujours est-il qu'en 1606 le Vicaire qui est adjoind au Curé Moltemp a pour prérogative essentielle la désserte de l'annexe de Lapuis.

IAD Colmar séries C 911/4 - E 3305 - 1 E27 et AD Besançon série G11

Les 5 Paroisses du Haut-Rosemont en 1603



La paroisse pendant les années terribles de la guerre dite de Trente Ans 1633-38

Lorsqu'après la capitulation de Thann fin décembre 1632, on apprit l'arrivée imminente d'une armée "Suédoise" composée de mercenaires de toutes nationalités pour qui les rapines, les dévastations systématiques opérées dans les villages étaient monnaie courante, ce fut l'affolement dans le "plat pays" affolement qui atteint son paroxysme après la prise de Belfort le 5 janvier 1633.

Le desservant de Chaux, Antoine Dorin, son vicaire Jean Thiébaud Simon, et une partie de leurs ouailles abandonnent Chaux et se réfugient provisoirement au Puix. Des habitants de Sermamagny dont le village vient d'être incendié les rejoignent bientôt. Tous ces fugitifs se placent sous la protection de Notre Dame patronne de l'Eglise du Puix. Le Curé peut célébrer en toute quiétude les offices du dimanche et même les baptêmes et enterrements. Les corps des défunts ne sont plus ramené à Chaux mais enterrés sur place autour de la Chapelle. En 1636 l'existence du cimetière du Puix est légalisée par l'Ordinaire de Besançon.

(A.D. du Doubs série G1 - A.D. Colmar séries C400-C402)
Le même phénomène de retraite a lieu à nouveau en 1634. Tout nous porte à croire que Lepuix à l'abri de ses montagnes, et malgré la proximité des mines convoitées par tous les envahisseurs qu'ils fussent Suédois ou Lorrains fut un village relativement privilégié par rapport à ceux des environs immédiats de Belfort. D'ailleurs le Bailli du Rosemont Nicolas Lamère y fixa même sa résidence en 1637. Cette même année Jean Obry Rueche est cité vicaire au Puix. JL y officie encore en 1639.

(A.D. Belfort Fond Beaudoin).
Lorsque après le traité de Munster de 1648, notre région devint officiellement Française, la démographie des villages miniers tels Lepuix, Gromagny et Auxelles-Haut avait fortement baissé pas tellement comme on serait tenté de le croire pour faits de guerre et épidémies mais surtout à cause de la ruine des mines qui obligea une partie de la population à s'expatrier. L'entretien d'un vicaire pour la desserte de Lepuix devenait donc inutile.

Reconnaissance des droits Curiaux du Prêtre de Chaux-Lepuix en 1667

Mathieu Fillos Curé de Chaux et Lepuix depuis 1660 enjoint le Bailli du Rosemont le sieur J.Paul Besançon de Fontenelle de procéder au renouvellement des droits revenus et emoluments de la Cure de Chaux / devenus Forts caducs depuis les guerres.

--- Au lieu du Puix, le 11 août 1667,

Jean Kieffer âgé d'environ 78 ans, Nicolas
Vieillard, onvult des Fonderies, Adam / Nady et Jean
Guillaume François, hommes des plus âgés du
Puix ont dit et déclaré en conscience être bien
souvenants et memoratifs :

— 1) Que de toute ancienneté un sieur Curé de
Chaux desservait la Chapelle Notre Dame du
Puix qui est filiale et dépendante immédiate
de l'Eglise paroissiale St Martin de Chaux.

— 2) Que tous les habitants qui étaient avant
les guerres au village du Puix, et auparavant
que l'Eglise de Giromagny soit / bâtie, qu'ils
fussent mineurs ou autres étaient sujets et
paroissiens à la Chapelle du Puix et faisaient
toutes les fonctions requises, comme l'offrande
du pain béni et autres cérémonies que l'on
doit à l'Eglise etc. —

— 3) Que le sieur Curé de Chaux a toujours
eu la juste moitié de la dîme de toutes les
catégories de grains qui se sèment dans les
champs et héritages partagables avec le
seigneur du lieu etc. — — — >>

(A D Colmar Série E 3162).

Ce document que nous n'avons pu / vu sa longueur
reproduire en entier prouve une fois encore
qu'avant la construction de l'Eglise de Giromagny
en 1569 tous les mineurs résidant à
Lepuix, dans les montagnes ou sur le ban
du village, aux quartiers des Planches et Phaniter
étaient paroissiens à Lepuix. Ce sont justement
ces hameaux qui se repeuplèrent le plus rapidement
après la guerre de Trente ans, aussi les Curés
de Chaux essayèrent-ils à maintes reprises
d'en contester l' à la Chapelle
Curiale de Giromagny mais sans succès.

Rattachement de l'Eglise d'Auxelles-bas à celle de Chaux

Les Seigneurs de Farrette possesseurs du Fief
d'Auxelles avaient édifié à proximité de leur
château au début du XVI^e siècle une Chapelle
"castérale" mais n'ayant aucun chapelain titré
cette chapelle était dès 1590 desservie par
le Cure de La Chapelle sous Chaux et les habitants
d'Auxelles-bas eurent le droit de l'utiliser
comme édifice de culte conjointement avec
le Seigneur, à condition de participer aux
Frais d'entretien.

1 A D Colmar Série E 3305 et C 909/2

A D Belfort Fond du chapitre 1 G 8)

En 1682 les révérends pères du tiers ordre de S^t François possesseurs de la Cure de Giragny depuis 1665 sont en contestation avec la Cure de Chaux à propos des dîmes et revenus. Ils essayent avec la complicité du Seigneur d'Auxel les -bas de s'emparer de la desserte de ce village.

(A D du Doubs série G1 et de Belfort série 1 G 8)

Le différent est porté devant le Conseil Souverain d'Alsace qui finalement opte pour le démembrement de l'Eglise d'Auxel-bas de celle de Lachapelle / Chaux et son annexion à Chaux pour compenser la modicité des revenus du Curé du lieu.

Cette décision sera entérinée par l'Archevêque de Besançon seulement le 27 mai 1725.

Nouvelle reconnaissance des droits Curiaux du desservant de Lepuix

« L'an 1693, le 25 Février sont comparus par devant le notaire royal du Conseil Souverain d'Alsace, à la réquisition de Messire Pierre Jacques, prêtre Curé de Chaux et du Puix Jean Philippe Marsot, Maire et les plus anciens Habitants du Puix qui ont attesté par serment que le dit Seur Curé de Chaux a de tous temps desservi l'Eglise filiale du Puix pour être un membre dépendant de sa paroisse y étant venu dire la messe les Fêtes et dimanches baptiser, enterrer et faire toutes les fonctions curiales comme il se pratique encore aujourd'hui. Cette desserte est fort pénible étant éloignée d'une bonne lieue de sa résidence, il est obligé d'entretenir un cheval et par conséquent un valet à ce sujet etc ---

- La dîme est peu considérable à Lepuix qui est un lieu de montagne où le tingage est fort petit et où on ne sème qu'un peu de seigle et quelques grains.

- Les mineurs ont bâti plusieurs maisons, fait des jardins vergers et cuches pour semer châvre, lin qui ne valent point de dîmes et qui occupent la plus grande partie des champs que les anciens habitants semailent avant l'établissement des dîmes, ce qui rendait une dîme considérable au Seur Curé de sorte que sa portion de dîme ne s'admode présentement par commune année que 50 ou 60 livres etc ---

- Le Puix s'est bien peuplé / et l'on bâtit encore de nouvelles maisons d'autant que l'on remarque que depuis 30 ans l'on a bâti environ 50 maisons sur le Fingge --- ce qui a porté un grand préjudice au Sieur Curé qui est obligé de se servir dans les bois qui appartiennent à Mr le Duc de Mazarin et Messieurs de Roppe et Reinach etc -->

Fait au lieu du Puix à environ quatre heures de l'après midi / les an / mois et jour dits ci-dessus / en présence de Claude Collin et François Marsot / tous deux du lieu témoins requis qui ont signé
(A D Colmar Série E 3151)

Essai de démembrement de l'Eglise du Puix de celle de Chaux en 1696

Lettre des habitants du Puix à l'Archevêque de Besangon.

Monseigneur,

Monseigneur l'illustriissime et révérendissime Archevêque de Besangon Prince du Saint Empire.

Supplient humblement les habitants et Communauté du village du Puix disent que ci-devant ayant eu de très grandes difficultés entre les suppliants d'une part et le sieur Pierre Jacques moderne Curé des villages de Chaux / Auxelles-bas et le Puix sur le règlement des services dus aux suppliants par leur pasteur et des rétributions des mêmes services.
Deux individus de la communauté du Puix savoir Jean Claude Noddy et Adam Besangon se disant avoir charge des suppliants présentèrent par devant Monseigneur votre Révérènd vicaire le 22 septembre dernier 1696 conjointement avec le sieur Pierre Jacques à l'avantage duquel par l'intelligence des prétendus commis, monseigneur le sieur votre Révérènd vicaire ordonna un règlement provisionnel seulement, mais totalem-
ent au désavantage des dits suppliants et exorbitant en toutes manières.
En effet l'on y remarque aisément que les dits suppliants ont été chargés de payer au sieur Curé annuellement la somme de 70 livres,

et cela en considération de l'éloignement de son habitation ordinaire au lieu de Chaux distante du Puix d'une grande lieue, et outre cela on lui règle tous les voyages qu'il y fait pour administrer les sacrements. Mais l'on n'a point remédié au plus fort et plus important qui consiste en ce que le sieur Cure est obligé de desservir non seulement la cure de Chaux et l'Eglise Filiale du Puix, mais encore une autre calise Filiale à Auxelles ~~bas~~ distante de Chaux d'une heure de chemin, tellement que lorsque quelqu'un du village du Puix tombe en accident de mort prompt et non attendu, ce qui arrive souvent à cause que les habitants du Puix sont ordinairement occupés aux Mines de Girromagny comme tous y travaillent, plusieurs souvent sont prévenus de cas fortuits où ils ont ordinairement du secours d'un pasteur pour le passage en l'autre monde, et si l'on court au lieu de Chaux pour avertir le sieur Cure, il se trouve à Auxelles ~~bas~~, si l'on va à Auxelles, il se trouvera à Chaux ou à Girromagny ou à La Chapelle où il a encore des paroissiens, et cependant le malade meurt sans assistance.

Beaucoup de personnes qui tombent dans les Mines sont mortes sans sacrement, et le même inconvénient arrive souvent aux femmes alaises et encore bien plus souvent aux enfants naissants qui meurent sans baptême.

Ces raisons donnent l'occasion aux suppliants de recourir à un autre remède qui est le moyen de la démembrement de l'Eglise du Puix de celle de Chaux, et l'érection du Puix en paroisse pour laquelle démembrement, il semble que jamais il n'y a eu plus d'occasion d'en faire une que dans ce cas en se référant aux saints canons.

En effet lorsqu'on a donné à l'Eglise Filiale du Puix le droit de conserver le saint Sacrement dans un tabernacle, d'avoir des fonds baptismaux, un cimetière et sépultures l'on a bien reconnu qu'elle pouvait être érigée en Eglise paroissiale d'autant plus que de temps immémorial les habitants du Puix n'ont jamais été obligés d'aller ouïr la messe à la paroissiale, pas même d'y aller recevoir les sacrements à Pâques.

Plus que cela, le village du Puix était d'environ 15 à 20 feux autrefois, il s'est accru aujourd'hui jusqu'à 100 feux, de 400 communicants et de 200 enfants et il serait même très difficile

à un Curé résidant au Puix de satisfaire à ses obligations particulièrement au regard des confessions du temps de Pâques. Comment peut-on donc confier tant d'obligations et de charges à un prêtre de Chaux qui doit les mêmes obligations aux paroissiens du Puix et à d'autres villages, ce qui fait une bien grosse paroisse de laquelle il peut aisément et très commodément recevoir la subsistance. Comment fera-t-il dans l'avenir car le village du Puix s'accroît tous les jours à cause de l'exploitation minière. Ce considéré Monseigneur, il plaira à votre grandeur de démembrer l'Eglise Filiale du Puix de la paroisse de Chaux, en érigeant la dite Chapelle du Puix en Eglise paroissiale pour être cy après desservie par un sieur Curé que votre grandeur y établira résidant dans le lieu et jouissant des revenus tant fixes que casuels --- et ce faisant les suppliants prieront Dieu pour la prospérité de votre grandeur.

- le 16 octobre 1636 l'Archevêque Pierre Antoine de Grammont ordonne une enquête et somme le Collateur le déclarant les décimateurs et les paroissiens de la Chapelle du Puix de lui répondre dans les délais les meilleurs sur le bien fondé d'un éventuel démembrement.

(A D Colmar Série E 3151)

Ce premier essai d'autonomie n'aboutira pas, par contre le Curé de Chaux se verra dans l'obligation de s'adjointre et entretenir à ses frais deux vicaires, l'un assurera la desserte de Lepuix, l'autre celle d'Auxelles-bas.

IV La Paroisse au XVIII^e siècle, son autonomie après un siècle de lutte

Après l'échec de 1636 la communauté du Puix et ses Maires en particulier n'avaient pas perdu espoir et firent tout ce qui était en leur pouvoir pour accélérer le démembrement. Hélas la mise "en veilleuse" de l'exploitation minière durant une période allant de 1716 à 1733 allait réduire à néant leurs efforts.

Enfin le 15 avril 1749, en vertu d'un décret pris par l'Archevêque de Besançon le Curé Bassand est sommé de s'expliquer sur ses intentions, accepte-t-il ou non le démembrement de Lepuix.
Il rassemble alors les représentants de la Communauté de Chaux, leur expose la situation. Après échange de vue, le 11 mai 1749 on met sur pied l'"arrangement" suivant:

« Les Maire bourgeois et habitants du Puix pour ériger l'église de leur village en paroissiale ou au moins créer un vicariat en chef ou amovible pour les territoires du village et hameaux du Puix, doivent donner au futur vicaire en chef pour dotation la somme de 150 livres à prendre sur les revenus fixes du territoire du Puix avec le casuel et fournir au futur prêtre un logement honnête et convenable. Après délibération il est apparu qu'il était indifférent aux bourgeois et habitants de Chaux que leur Eglise soit desservie par le vicaire au lieu du Curé, à condition que les réparations du presbytère restent à la charge du prêtre de Chaux pendant vingt ans. Le Curé ainsi libéré de ses obligations à Chaux pour aller habiter Lepuix et tout le monde sera satisfait. »

(A.D. Belfort Fonds du notaire Misserez)

L'Archevêque accepte ce compromis mais à deux conditions:

1) Le Curé de Chaux n'aura l'autorisation de résider au Puix qu'après que les habitants du lieu lui aient construit une maison curiale décente.

2) Lorsqu'il résidera au Puix, il sera tenu de célébrer chaque année une messe solennelle en l'Eglise de Chaux le jour de la S^t Martin patron de cette paroisse.

(A.D. Belfort Fonds Misserez et Serepel).

Pourtant les registres paroissiaux des années 1743-58 ne mentionnent nullement la résidence du Curé Bassand au Puix. En effet pour cette période les actes de naissances, mariages, sépultures sont signés alternativement par Melchior Bassand ou un de ses deux vicaires: Jacquemin, et Affricquet.

En 1758 Jean Baptiste Carles originaire de Girromagny est nommé vicaire à Chaux et tout en résidant à Girromagny chez ses parents il dessert seul l'Eglise du Puix. Lorsque Bassand décède en 1759, la situation n'a guère changé, il n'y a toujours pas de maison curiale au Puix, donc pas de vicaire y résidant.

(A.D. Belfort Série G Registres paroissiaux Lepuix)

Le successeur du Curé Bassand Etienne Bourquenez se montre dès son arrivée à Chaux farouchement opposé au démembrement de la Chapelle du Puix. Les archives de la paroisse de Chaux nous révèlent qu'en 1761 il entretient encore un vicaire auxiliaire pour Lepuix, lequel résidait à Chaux, les déplacements jusqu'à l'annexe se font toujours à cheval.

En 1764 Lepuix est administré alternativement par les vicaires Bouttemont, Bulliard et Cuvier. Cette situation s'éternise jusqu'en novembre 1771, où nous voyons enfin l'abbé Bouttemont résider au Puix (A.D. Belfort série G registres paroissiaux Lepuix).

Nomination d'un Vicaire en Chef résidant au Puix

Avant d'entreprendre enfin la construction tant promise d'une maison curiale au Puix, une nouvelle église s'imposait. De par l'éclatement de la démographie, l'ancienne chapelle s'avérait très insuffisante, les travaux de reconstruction de la nef étant à la charge des paroissiens ils furent commencés dès 1762, mais traînèrent en longueur par le manque de fonds, ils ne furent achevés qu'en 1770.

Etienne Bourquenez, le Curé titulaire de Chaux, pasteur zélé et intelligent, fit beaucoup pour cette nouvelle construction. Donc à la fin de l'année 1770, le gros oeuvre de l'édifice est partiellement achevé, le chœur ne sera construit qu'en 1774, l'Archevêque consent enfin à nommer un vicaire en chef.

La communauté du Puix se voit ainsi dans l'obligation de construire dans les délais les plus brefs une maison curiale. La municipalité qui n'a pas l'argent nécessaire en est réduite à vendre un terrain communal pour financer partiellement l'opération. Commencée en 1772 la construction est achevée l'année suivante. L'abbé Bouttemont à cette date seulement se verra recevoir la délégation de vicaire en chef administrateur de l'Eglise du Puix.

(A.D. Belfort Greffe du tribunal Séries Gr250 et Gr382.)

Création de la Paroisse de Lepuix 2 mars 1782

Un grand pas vers l'autonomie était franchi mais

ce n'était pas suffisant. Le 20 décembre 1778, sur réquisition des deux Jures de la Communauté Jacques Colin et Jean Claude Didier, tous les chefs de familles se rassemblent et alléguant qu'ils doivent entretenir une Eglise, un vicaire amovible, une maison presbytérale, enfin supporter toutes les charges d'une paroisse, ils demandent à nouveau le démembrement de leur Eglise.

Cette supplique est envoyée à l'Archevêque (A D Belfort, greffe du tribunal série Gr 382)

Nous avons vu précédemment qu'Etienne Bourquenez, Curé de Chaux, s'était toujours prononcé contre le démembrement. Agé et malade il rédige son testament le 29 juillet 1778, laissant entre autre à ses héritiers le soin de verser annuellement au Vicaire en chef du Puix la somme de 100 livres tant que l'Eglise de ce village demeurera dépendante de celle de Chaux et à condition que le dit vicaire confesse quatre à cinq fois l'an en l'Eglise paroissiale. Il était bien spécifié qu'en cas de démembrement la somme précitée reviendrait à la Cure de Chaux.

(A D Belfort Fond Misserez)

En 1777 François Xavier Clerc, vicaire à Lachapelle-sous-Chaux avait remplacé Bouttemont à Lepuix. Volontaire, dynamique il favorisa d'abord la création de la première Ecole de Filles et fit ensuite tout ce qui était en son pouvoir pour obtenir l'autonomie de la paroisse.

Lorsque le Curé Bourquenez décède en 1780 Clerc et ses ouailles du Puix étaient depuis deux années déjà en procès avec l'ordinaire de Besançon.

Le 16 janvier 1781, Joseph Jaccotey le nouveau Curé de Chaux vient prendre possession de sa paroisse et visiter les annexes d'Auxelles-bas et Lepuix.

Clerc lui présente les pièces du procès et le supplie de ne pas entraver le démembrement tant désiré.

(A D Belfort Fond Misserez et registres paroissiaux Lepuix)

Par décret daté du 2 mars 1782, l'Archevêque profitant du changement de titulaire à Chaux prononce enfin le démembrement et l'érection de l'Eglise du Puix en paroissiale. Cette nouvelle paroisse englobera le village en entier et toutes les habitations disséminées dans les hameaux de montagne, en sont exclus les quartiers "miniers" S^t Pierre, Phanitoir et S^t Daniel.

Le 30 avril de la même année Clerc, l'ex vicaire en chef est institué Curé du Puix. A peine a-t-il reçu sa nomination qu'il s'empresse d'insérer sur les registres de catholicité "Clerc 1^{er} Curé du Puix".

E. Lebailly

La Soirée Récréative

Il a profité de la coopérative scolaire, le comité de parents et les maîtres organisèrent une soirée audio-visuelle le samedi 26 avril 1980.

Dès l'après midi tout le matériel fut mis en place. Il était 20H30 lorsque la foule, nombreuse se dirigea vers la salle Jeanne d'arc. M^{re} Kronenberg prit la parole afin de présenter rapidement la soirée. La séance commença par un montage de diapositives ayant pour titre: "Le massif du Queyras" montage réalisé par M^{re} Bellanger. Ainsi tout le monde a pu découvrir cette région montagneuse, rien pourra en été, toutes ces routes qui disparaissent devant nos yeux étaient commentées par madame Bellanger. Quelques diapositives nous montraient le village de St Vian la plus haut d'Europe. Puis ce fut les "Voies insoumises" là, nous vîmes nos belles montagnes en été puis en hiver sous la neige, le givre. Le film était accompagné d'une musique qui nous laisait émerveillé. Enfin pour clôre la première partie un film super 8 nous montrait la sortie scolaire à Lerm et les élèves au travail dans leur classe. Les parents ont pu également découvrir la classe CM1 - CM2 au ski au Ballon d'Alsace. Certains étaient amusés en particulier Thierry Perce avec ses bâtards sous le bras. Et l'entr'acte nous avons pu déguster des coquilles des bonbons et des sandwichs. On pourrait aussi se rafraîchir à la puvette, quelques élèves ont vendu des billets pour la tombola et ce fut M^{re} Kronenberg.

qui annonce les numéros gagnants. De nombreux diptés étaient présentés sur une table, tel un aspirateur Balai pour le gros lot.

Les lumières s'éteignirent à nouveau et le maître nous présenta des diapositives sur les promenades à l'école, les fêtes de noël depuis 1974. On put encore regarder le "voyage des mineurs" montage réalisé par la classe CM2 en 1976. Les élèves avaient reconstitué par de nombreux dessins, le long voyage que furent les mineurs venus d'Alsace, le tout était accompagné d'un commentaire sur fond musical. Toujours présenté par le maître "l'excursion au Ballon d'Alsace" on a pu voir de très vieilles cartes postales et le Ballon d'Alsace il y a une centaine d'années. Enfin cette soirée se termina par une "Random mée à ski dans les Alpes", les photos ont été prises par M^{lle} Bellanger et le commentaire par Madame Bellanger. Tout le monde a découvert d'imposants sommets enneigés.

On pense que cette soirée fut une réussite. Une assistance nombreuse et tous les amis de l'école étaient au rendez-vous.

Texte de

M^{lle} Kronenberger
M^{lle} Bellanger) CM2

La soirée récréative a rapporté la somme totale de : 1953,47 F

Elle financera { Une visite au musée de la Mine à Bonchamp,
Une visite du musée du Château de Belfort,
Les élèves remercient le Comité de Parents et
particulièrement M^r Kronenberger M^{re} et M^{me} Bellanger.

L'Alimentation en eau potable de Lempdes-Gy

- Comme chacun sait notre commune avec sa superficie de 2800 ha est la plus étendue du T. de Belfort.
- Ses habitations agglomérées dans les vallées de la Savoureuse et de la Beucinière forment le village proprement dit.
- Les autres forment des hameaux, où sont disséminés avec flans des rotours.
- Il ne fait pas moins de trois réservoirs et de plusieurs sources particulières pour alimenter toutes les maisons en eau potable.

- 1) Réservoir de Malvaux. { Malvaux, Route du Ballon;
Rue de Belfort - Quartier St Pierre de -
- 2) Réservoir de Chauverode. { Le village proprement dit.
Rue de Belfort - Quartier du Montjean.
- 3) Réservoir du Pénit. { Quartier du Pénit.
Rue de Belfort.
- 4) Sources particulières. { Quelques maisons du village, Hameau
de la Côte, Hameau du Montjean.

Nous ne décrivons ici que le réservoir de Chauverode, et le cartage de la route St Guillaume que nous a fait visiter M. Demareu, 1^{er} adjoint de la commune. Les renseignements complémentaires sur le cartage nous ont été donnés par M. Zeller ancien maire de Lempdes.

La différence de niveau entre le château d'eau et le village est d'environ 80 m. Le réservoir a une capacité de 300 m³ dont une réserve de 100 m³ en cas d'incendie. Construit en béton armé en 1968, par l'entreprise Burier il alimente une partie du village en eau. Le trop-plein est évacué par un tuyau. Une vanne assure la vidange. Un tube de verre gradué indique constamment le niveau d'eau du réservoir. Un compteur giratoire permet de contrôler le débit, de vérifier la consommation et détecter les fuites. Autrefois les habitants de Leprux-ay bénéficiaient l'eau des fontaines, ou des puits. Il y eut de nombreux cas de typhoïde.

Le chlorure de polyvinyle a été adopté par le conseil municipal pour la linguisterie contre l'avis de tous les techniciens. 18 années de fonctionnement lui ont donné raison. Les avantages de ce produit sont de tous ordres.

10 tuyaux de 6 m de longueur peuvent être portés par un seul homme. Les conduits de plastique sont collés aux nœuds et ne ruissent pas de rouiller. Les seules difficultés rencontrées ont provoqué des fuites aux mauvais raccordements. En ouvrant une faible tranchée en longueur, on peut effectuer des raccordements dans un temps minime.

Réalisé en trois tranches sur 2 ans le projet a été diffusé à 1 600 000. La dépense totale a été estimée à 10 600 000. Les travaux ayant été adossés au réseau ont bénéficié d'une grande concurrence.

Conçu par tous les habitants de Leprux-ay en collaborant avec les services de la ville qui a la qualité de son service.

Texte de Sylviane Zeller avec la participation de D. Steine, G. Demouge, G. Rave, CM

La Petite Histoire de L'Ecole de Lepuix au Siècle dernier

~ Les tribulations de Célestin Rose ~ ~ Maître d'Ecole 1861-1875 ~

François Clavequin Instituteur à Lepuix depuis 1856 ayant donné sa démission en décembre 1860, le nouveau postulant Célestin Rose entre en fonction dès le 1^{er} janvier de l'année suivante. Il avait auparavant obtenu l'agrément du Conseil municipal qui à cette époque pouvait se prononcer sur le choix du maître d'Ecole puisqu'il le retribuait. Un seul opposant le Maire Constant Chassignet.
- La lettre qu'il envoie à l'Inspecteur d'Académie en résidence à Strasbourg nous dévoile ses projets.
« - - - J'ai l'honneur de vous faire savoir que la commune de Lepuix exprime maintenant le désir que son école de garçons soit dirigée par des instituteurs religieux etc - - - »

(AD Colmar série Enseignement public : 1T311)
Cette idée quelque peu tarfelue du Maire ne fut pas retenue d'autant plus que Rose était considéré comme un maître zélé et chevronné capable d'intéresser la jeunesse et d'éviter la désertion de l'école par les élèves dès l'apparition des beaux jours comme c'était l'usage du temps de ses devanciers.
- Le 20 mars 1862, il fait le bilan d'une année passée à Lepuix et écrit :

« A Lepuix l'instruction et l'éducation sont très peu appréciées. Jusqu'à présent l'école a été à peu près déserte en été : dès les premiers rayons du soleil au printemps la plupart des élèves appartenant à des familles pauvres parcourent les Forêts pour recueillir du bois mort au font l'école buissonnière.

Je me suis opposé fortement à cette désertion et déjà l'année dernière j'ai un peu remédié à cet inconvenient si funeste en faisant quelques bonnes leçons aux parents et en organisant une petite distribution de prix qui a eu lieu le 1 juillet et à laquelle n'ont pris part que les

que les élèves qui ont fréquenté l'Ecole pendant tout l'été.

Ce moyen a été très efficace car pendant toute la belle saison j'ai conservé jusqu'à 70 élèves. Après la distribution des prix, c'est à dire pendant le mois d'août le nombre a été réduit à moins de 40. Pour cette année quoique février et mars aient été excessivement beaux je n'ai encore pas perdu d'élèves. Plusieurs ont déjà voulu quitter mais après avoir eu audience avec les parents j'ai fini par les gagner. Les uns me sont reconnais-sants les autres me paient d'ingratitude et vont jusqu'à dire que les jeunes gens seront tou-jours assez instruits pour tenir la vie simple des montagnards.

Désirant organiser encore une distribution de prix cette année j'ai prie le Conseil municipal de voter une certaine somme destinée à cet effet, mais la plupart ne comprennent pas le but que je me propose d'atteindre, le Conseil n'a voté que 40 Francs pour les deux écoles. »

(A D Colmar série Enseignement public 1T311)
A la rentree de 1864, Rose qui a plus de 130 garçons inscrits dans sa classe réclame un aide instituteur. L'académie acquiesce à sa demande. Hélas le "sous-maitre" doit être rétribué par le Directeur aussi vu la modicité de son traitement celui-ci doit à regret s'en séparer quelques années plus tard.

Dès 1865, le Maitre d'Ecole a parallèlement à sa classe, ouvert un cours d'adultes qui fonctionne tous les jours de 19h30 à 21h à l'exception du dimanche, et jeudi afin dit-il :

« de remédier à l'ignorance des gens du pays ».

En février 1866 ce cours est fréquenté par 62 jeunes gens. La municipalité lui accorde une indemnité de 50 F qu'elle lui retire quel-ques mois plus tard alléguant qu'il faut de l'argent pour construire l'Eglise.

(A D Colmar série 1T311 et A D Belfort Série O Lepuix)
Nota: Depuis 1851, l'Académie réclamait la construction d'une Ecole de Filles avec salle d'asile. En effet les deux classes de l'Ecole-Maitre construite en 1847 regroupaient tous les garçons et filles du village, soit au total 220 à 250 enfants.

Le maitre des garçons et son adjoint enseignaient dans la même classe, idem chez les Filles.

(A D Belfort Série O Lepuix et Archives de la Mairie de Lepuix)
L'inspecteur primaire qui visite les deux classes en

1867 et 1868 est scandalisé à la vue du spectacle qui s'offre à ses yeux.

« L'Institutrice Mlle Adélaïde Villerot est une excellente maîtresse, mais surchargée d'élèves, il est indispensable qu'une aide permanente lui soit adjointe et qu'un local nouveau soit établi. La maison actuelle ne peut convenir qu'à un sexe et il n'y aura que juste l'espace nécessaire, mais comme les Fonds actuellement disponibles sont absorbés par la construction d'une église qui coûtera 150 à 180 000 francs nous serons obligés d'attendre encore un à deux ans etc - - - »
et plus loin :

« - - il ne fait pas bon rester dans une salle où sont entassées souvent plus de 120 jeunes Filles dont une frantaine sont assises sur de petits bancs sans tables autour des murs. La circulation autour des tables est impossible etc - - - »

Inspection de l'Ecole de garçons le 28 décembre 1868

« La classe de M^r Rose est tout à fait insuffisante : 240 m³ pour 110 à 120 élèves. L'école est encombrée, les mouvements réguliers sont à peu près impossibles, on ne peut circuler entre les tables. Il faudrait que le bâtiment actuel fut consacré uniquement aux garçons et bâtir une maison d'Ecole pour les filles 10 à 20 000 francs suffiraient pour cela.

La commune aurait pu facilement faire cette dépense en construisant une Eglise dans des conditions convenables, mais elle a voulu éclipser Giromagny et l'église en construction coûtera avec les cloches et l'ornementation au moins 200 000 francs etc - - - »

A D Colmar série 1 T311)

Nota : Il faudra attendre 1876 pour que la municipalité se décide enfin à construire l'Ecole de Filles actuelle.

- En 1870 la situation matérielle de l'Instituteur Rose s'est encore dégradée. L'empire cet article paru dans "l'Industriel Alsacien" à la suite de la traditionnelle distribution des prix qui clôturait le cours d'adultes hivernal.

Le Prix près Giromagny :

« Hier soir (Dimanche 6 mars 1870) M^r Rose terminait son cours d'adultes et distribuait des prix aux élèves les plus méritants. L'assistance était nombreuse : le Curé, le Conseiller général, l'adjoint, des membres du Conseil municipal etc. L'absence de Rose était par son absence - - - »

M^r Rose est seul Instituteur dans une commune de 2050 h où il y a 122 garçons inscrits à l'école du jour, et il s'est imposé par surcroît les fatigues d'un cours du soir comptant 92 élèves et d'une école du dimanche en Faveur de ceux qui sont trop loin pour venir chaque soir.

Non seulement il ne reçoit aucune indemnité pour cela, mais encore il a dû prendre à sa charge l'achat des prix qu'il a distribués.

C'est Fort bien de la part de l'Instituteur --- mais cela ne fait pas l'éloge de l'administration municipale qui laisse à un seul Instituteur la besogne de trois l'abandonne dans un local insuffisant et loin d'encourager ses efforts, lésine sur son traitement. Serait-ce que la commune est pauvre?

Pas le moins du monde. Elle vient de se donner pour 15 000 Francs de cloches neuves, afin de composer harmonieusement le carillon de son église toute neuve elle-même ; en tout pas loin de 200 000 F.

Quand on fait un pareil luxe de dépenses on doit être riche, Fort riche même, sinon l'on est digne de partager pour le reste de ses jours le sort qu'avait l'enfant prodigue avant son retour à la maison paternelle.

Mais tout change et progresses et l'intelligente population du Puix, qui a tant applaudi à la fête d'hier, pourra maintenant qu'elle a splendidement logé le bon Dieu, songer sans doute à loger un peu mieux les petits enfants de l'Ecole et à mieux encourager le zèle de l'Instituteur.

Disons toutefois à la charge de notre commune que l'Instruction y est absolument gratuite. >>>

(Archives de la bibliothèque municipale de Mulhouse).

Arrive la guerre de 1870-71 qui provoque la chute du second Empire, celui-ci s'était plus intéressé aux constructions d'Eglises qu'à l'Instruction publique.

Avec l'avènement de la 3ème république la situation change, ainsi dès 1874 la municipalité de Lepuix est sommée d'entretenir à ses frais une Ecole de hameau à Malvaux.

Le Maire Chassignat, toujours lui, refuse et donne sa démission puis se rétracte. Finalement c'est l'industriel Charles Boigeol qui fournit le local nécessaire.

L'année suivante la Commune est mise en demeure par l'autorité supérieure de prendre à sa charge : 1) le traitement d'un Instituteur adjoint à Lepuix, 2) d'un Instituteur chargé de classe à Malvaux, 3) d'une Institutrice adjointe.

à Lepuix. Laissons le journal le "Libéral de l'Est" nous conter comment le Conseil municipal résolut ce problème épineux".

<< --- Il est de notoriété publique que dans sa séance du 7 février 1875, notre susdit Conseil municipal a diminué le traitement de M^r Rose de 400F et celui de l'Institutrice M^{lle} Villerot de 200F... Le public impartial et ami de l'instruction persistera à croire que l'Instituteur d'un village de près de 2000 habitants doit gagner plus qu'un simple manœuvre --- >>
Celestin Rose écœuré par tant d'injustice donna immédiatement sa démission. Il prit quelques mois plus tard la direction de l'Ecole de Danjoutin et resta dans cette petite ville jusqu'au moment où vint sonner l'heure de la retraite.

Il nous a paru intéressant de publier la liste des livres scolaires en usage à l'Ecole de Lepuix en 1865.

- 1 Catéchisme du diocèse de Strasbourg.
- 2 Instruction morale et religieuse.
- 3 Les devoirs du Chrétien.
- 4 La civilité chrétienne.
- 5 Histoire sainte.
- 6 Le syllabaire des écoles chrétiennes.
- 7 Grammaire Française.
- 8 Abrégé de la grammaire Française.
- 9 Exercices d'orthographe.
- 10 Abrégé des exercices élémentaires.
- 11 Petite grammaire lexicologique du 1^{er} âge.
- 12 Petite géographie.
- 13 Petite géographie méthodique.
- 14 Histoire de France.
- 15 Dictionnaire Français.
- 16 Méthode de lecture.
- 17 Le manuscrit.

Liste des Maîtres d'Ecole de Lepuix-Gy

1640 - 1664	Jean Thiebaut <u>Prévost</u>
1664 - 1704	Claude <u>François</u> .
1704 - 1727	Nicolas <u>Laurent</u> .

1727	—	1732	Jean Claude <u>Frangois</u>
1732	—	1738	Deyle <u>Millet</u> ,
1738	—	1768	Claude Jacques <u>Simon</u> ,
1768	—	1793	Melchior <u>Simon</u> ,
1794	—	1796	Nicolas <u>Demeusy</u> ,
1796	—	1799	Joseph Théophile <u>Frossard</u>
1801	—	1805	Melchior <u>Simon</u> ,
1805	—	1833	Jean Jacques <u>Dumagny</u> ,
1833	—	1839	Antoine <u>Py</u> ,
1839	—	1844	Julien <u>Chapuis</u> ,
1844	—	1846	Xavier <u>Py</u> ,
1846	—	1856	Grégoire <u>Thiriet</u> ,
1856	—	1861	Frangois <u>Clavequin</u> ,
1861	—	1875	Célestin <u>Rose</u> ,
1875	—	1902	Frangois Xavier <u>Larroussi</u>
1902	—	1908	Charles <u>Crave</u> ,
1908	—	1912	Charles <u>Biétry</u> ,
1912	—	1924	Ferdinand <u>Fendeleur</u>
1924	—	1948	Henri <u>Bidaux</u> ,
1948	—	1960	Maurice <u>Py</u> ,
1960	—	1968	Lucien <u>Tournier</u> ,
1968	—	1980	Frangois <u>Liebelin</u> ,

Note : A partir de la rentrée de septembre 1980 les deux établissements (garçons et filles) seront regroupés et Mme Ruggeri sera la Directrice unique de l'École publique de Leprieux-Gy

LES MINEURS.

"Travaille tous de bon cœur!"
C'est la devise des mineurs
Qui sont de rudes travailleurs.

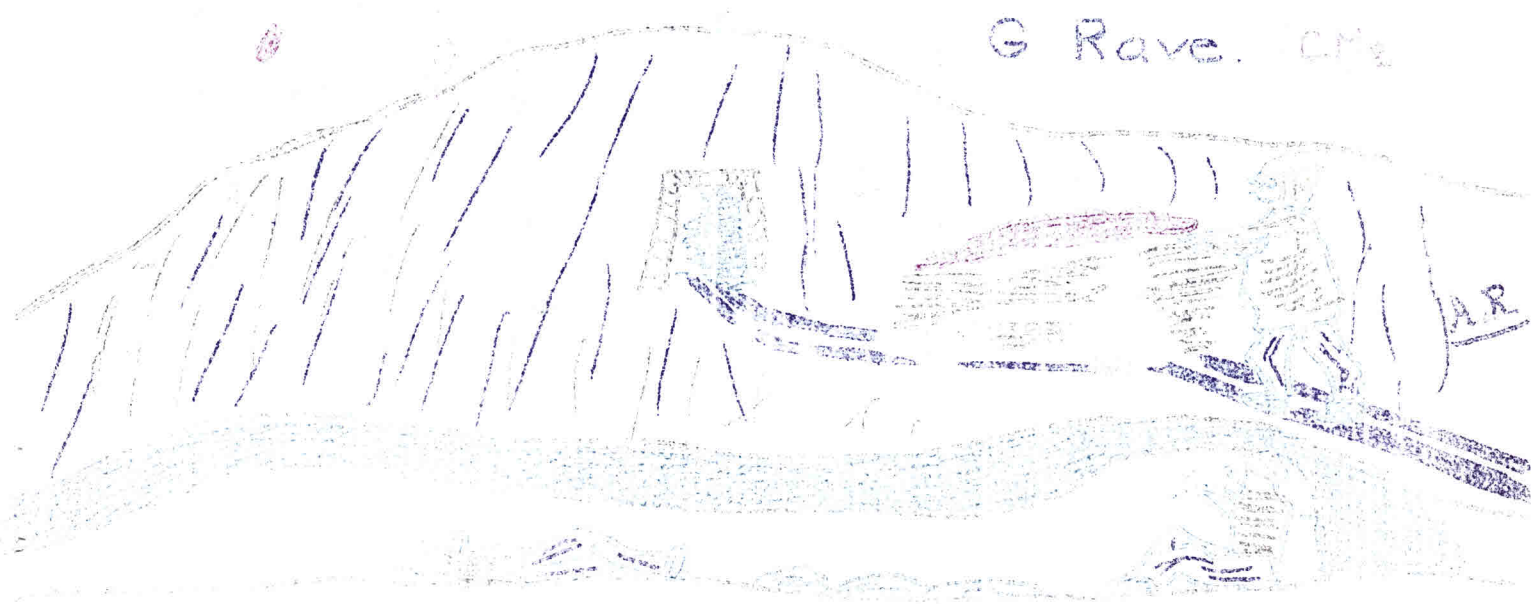
Ils entrent tous dans la mine,
Avec plusieurs lampes à mine,
Et sans l'aide d'aucune machine.

Où, je ne pose que penser,
Que ces mineurs doivent diriger,
Cette tâche pour faire ce miner.

Ils sont dans l'obscurité,
Sans de grosses difficultés
Et cette connaissance.

Il y a à dire un accident,
C'est souvent un éboulement
Et les mineurs, malheureusement.

G Rave. C.M.



Année 79-80.

Prix 40F.